



Yaoundé, le 11 mai 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) porte à la connaissance du public qu'un supposé « Comité exécutif provisoire de la FECAFOOT » tente depuis quelques mois à travers quelques actions d'éclat de perturber le bon fonctionnement des activités de la Fédération.

Elle rappelle à cet égard que l'« Assemblée Générale du 2 février 2021 » a été organisée en violation de la sentence du TAS du 15 janvier 2021 dans l'affaire TAS 2019/A/6285 AS Olympique Meiganga et consorts c. FECAFOOT

La FECAFOOT condamne ces agissements qui sont de nature à porter atteinte à la bonne marche des compétitions nationales, régionales et départementales qui sont en cours. Elle rappelle que les décisions prises à l'instigation de cette organisation fantôme sont par voie de conséquence nulles et de nul effet.

Face à cette situation, la FECAFOOT se réserve le droit de prendre toutes les dispositions que le droit camerounais permet à l'encontre des personnes qui usurpent les droits de la FECAFOOT.

La FECAFOOT tient à rassurer les acteurs du football, ses partenaires et l'opinion publique que malgré ces manœuvres, elle reste concentrée sur l'essentiel de ses missions, à savoir le développement et la promotion du football camerounais.

Contact presse
Département Communication
parfaitsiki@fecafoot.org